



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-29241>

Département(s) de publication : **86**

Annonce n° **24-29241**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-1991

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (86)

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20007003500015

**Ville** : Civray

**Code postal** : 86400

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 86

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : marche de Maitrise d'oeuvre pour la construction d'un cinéma deux salles à Gençay (86)

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 71240000

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : La présente consultation a pour objet de conclure un marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un cinéma à Gençay (86). Elle fait suite à une première consultation lancée sous la forme d'un MGP et classée sans suite au 3ème trimestre 2023 pour motif d'infructuosité. La mission confiée au maître d'oeuvre est une mission selon le livre IV du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'oeuvre.

**Critères d'attribution** : Critère "montant des honoraires" 50 % Critère "pertinence de la composition du groupement" 20 % Critère "qualité architecturale" 30 %

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots** :

critère "montant des honoraires" 32.10/50 points critère "pertinence de la composition du groupement" 20/20 points critère "qualité architecturale" 25/30 points

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/03/2024